

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

2^{ème} Commission**N° CP-2019-7-2-3****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

POST-FESSENHEIM**REALISATION D'UNE ETUDE DE MARKETING TERRITORIAL PAR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 euros à la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach pour la réalisation de l'étude de marketing territorial pour la mise en œuvre d'une stratégie offensive ciblant en priorité les entreprises, à l'échelle du périmètre circonscrit au triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg dans le cadre de l'avenir du territoire concerné par l'arrêt de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 7 juin 2019.

Dans le cadre de l'avenir du territoire concerné par l'arrêt de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE), des fiches identifiant des opérations à mener ont été élaborées et annexées à la déclaration d'intention du projet de territoire.

La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach (CCPRB) a été désignée maître d'ouvrage pour la fiche-projet relative à la mise en œuvre d'une stratégie offensive de marketing territorial, ciblant en priorité les entreprises, à l'échelle du périmètre circonscrit au triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg.

La démarche ne se résume pas à une stratégie de communication. Elle intègre également une réflexion sur la définition des entreprises cibles pour une optimisation de l'attractivité du territoire, offrant ainsi une vision cohérente à de futurs investisseurs en capacité de s'y implanter.

Ainsi, l'étude prendra en compte les nombreux atouts et opportunités dudit périmètre en matière de situation géographique privilégiée au centre des deux principaux marchés européens, des infrastructures de transports à proximité immédiate (transport fluvial, plateforme portuaire), le foncier à vocation économique existant et qui va être aménagé à des conditions favorables, la proximité des ressources en eau (nappes phréatiques et eau fluviale), les plateformes portuaires, les espaces transfrontaliers, les équipements, le bassin d'emploi accessible, sa qualification, les compétences disponibles, les dynamiques économiques territoriales, l'écosystème de formation – recherche – innovation, l'offre diversifiée en logement et la qualité de vie, etc.

1. Phasage de l'étude

La fiche-projet prévoit une étude en trois phases :

- a) Diagnostic du territoire
- b) Définition du positionnement en traitant les ambitions, les marchés potentiels, les segments cibles, ... Cette phase rendra compte de la stratégie de marketing territorial, incluant une réflexion sur la stratégie territoriale.
- c) Elaboration du plan d'actions, feuille de route de la démarche tout au long de la vie du projet de territoire

2. Coût et financement de l'étude

Le coût de l'étude de marketing territorial est évalué à 60 000 € TTC.

Elle pourrait être financée en fonctionnement de la manière suivante :

- Etat : 10 000 € (financement acquis) ;
- Région Grand Est : 15 000 € ;
- Communauté de communes Pays Rhin-Brisach : 20 000 € ;
- Département du Haut-Rhin : 15 000 €.

Cette étude a fait l'objet d'une décision d'engagement lors du conseil communautaire de la CCPRB le 26 novembre 2018.

La CCPRB est actuellement en consultation pour trouver le cabinet qui sera chargé de l'étude.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 15 000 € à la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach pour la réalisation de l'étude de marketing territorial pour la mise en œuvre d'une stratégie offensive ciblant en priorité les entreprises, à l'échelle du périmètre circonscrit au triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg dans le cadre de l'avenir du territoire concerné par l'arrêt de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE). L'aide sera versée en une seule fois au vu de l'acte d'engagement du Cabinet d'études transmis au Département par la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach.

- de prélever les crédits correspondants sur le programme F718, chapitre 65, fonction 90, nature 65734, code programme 2727, service 108 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT